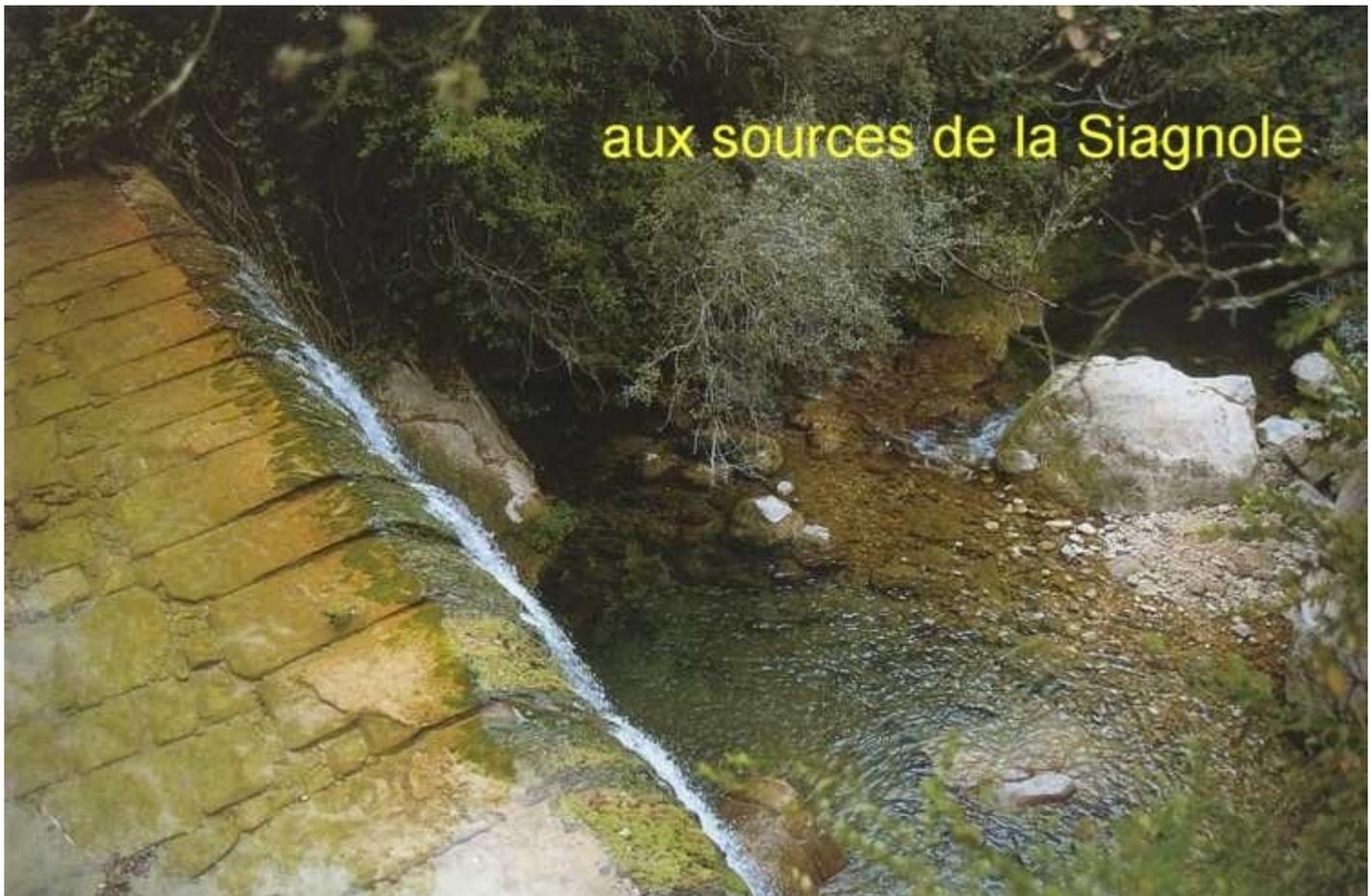




Potabiliser l'eau de la Siagnole de manière collective au Jas neuf?



La question du transfert de l'eau et de l'assainissement à la ComCom le 1/1/2020, n'a pas fini d'agiter les esprits de ceux de nos élus qui y sont favorables et ne supportent pas l'idée d'un report. Je rappelle qu'aucune étude technique n'a été faite à ce jour sur le sujet et que nous disposons seulement d'une étude administrative du [cabinet d'avocats "A Propos"](#).

[Voir le rapport sous forme pdf ici.](#)

Lors d'un conseil communautaire, un des fervents de la solution intégration complète de la filière, depuis les sources jusqu'aux robinets des habitants, a été jusqu'à évoquer ceci, dans l'optique de bénéfices possibles d'une mutualisation. "Pourquoi ne pas potabiliser l'eau brute au Jas Neuf", ce qui éliminerait les coûts de la potabilisation dans les réservoirs communaux... Un chiffre de coût d'investissement a même été évoqué, au regard d'économies possibles de la mutualisation, plusieurs dizaines de millions d'€????

Un tel investissement c'est une usine de potabilisation! Une [usine de potabilisation de l'eau](#) est une installation qui traite de l'eau turbide, chargée d'éléments minéraux, d'éléments organiques et chimiques. Une telle usine n'est pas nécessaire dans le cas de nos eaux, qui

sont de qualité quasi minérale, redevables d'un simple traitement anti bactérien - sous forme liquide ou gazeuse - et à la limite sans besoin de traitement, comme ce fut le cas pendant des décennies.

L'idée au Jas Neuf serait plutôt d'y constituer un grand stockage d'eau pour sécuriser l'alimentation du réseau des réservoirs des communes, notamment lors d'incidents et en périodes d'étiage. On en profiterait alors pour y faire de la filtration et de la chloration. C'est une idée qui avait été évoqué un temps par le département. Le problème est à la fois technique - quel impact sur les débits en aval - et économique - coûts.

Un traitement anti bactérien au Jas Neuf, limité à de la filtration et à de la chloration, dans un ou plusieurs réservoirs de grande capacité, n'empêcherait pas de devoir chlorer l'eau distribuée aux réservoirs des communes ([cf. contrôles de l'ARS](#)). Car qui dit réservoirs de grande capacité, pour assurer une continuité de l'alimentation pendant 24h en cas d'incident de leur alimentation en amont, dit risque sanitaire de contamination bactérienne. De la même manière et pour la même raison, les réseaux communaux sont dimensionnés en petits diamètres des canalisations pour que les quantités d'eau qui y stagnent soient limitées et ne se contaminent pas en bactéries. C'est pour cela qu'il est conseillé de faire couler le robinet avant de boire l'eau.

Cette idée semble s'inspirer des grands réservoirs de l'usine du Gargalon avec son 2^e réservoir, plus un 3^e réservoir en construction.



Le premier réservoir (en haut), reçoit les eaux de la Siagnole par E2S. Le 2^e réservoir reçoit les eaux traitées par l'usine qui traite les eaux du lac de Saint-Cassien, du Verdon et de forages de la plaine du Reyran. Le 3^e réservoir a pour but de mieux sécuriser l'alimentation en eau des 46 réservoirs communaux. Les eaux de ces réservoirs sont distribuées aux 46 réservoirs des communes de la Cavem par le [syndicat des eaux du Var Est](#) (SEVE) dont l'usine de traitement se trouve au Muy à côté de l'autoroute. Un réservoir supplémentaire de [16000m3 est en constuction](#) au dessus de cette usine pour sécuriser l'approvisionnement en eau des communes membres du syndicat SEVE.

Quatre acteurs sont présents sur l'agglomération Esterel Méditerranée CAVEM

1. [SEVE syndicat de l'eau Var Est](#)
2. [Cavem production et distribution d'eau avec délégation service public à Véolia](#)

3. [Véolia Fréjus Saint Raphaël](#)
4. [SCP Société du canal de Provence aménagements dans l'Est Var](#)
5. [ARS agence régionale de la santé contrôles d'eau potable](#)

Je ne connais pas l'organisation des services de production-distribution de l'eau potable...
C'est un sujet que je compte approfondir pour l'information des habitants du pays de
Fayence.